



5 rue Jean Dixmeras
49044 Angers cedex 01
fdgdon49@orange.fr

LE BULLETIN D'INFORMATION AUX ADHERENTS DE LA FDGDON 49 N°12

AOUT 2009

Elus et services concernés

EDITORIAL

La sécheresse semble avoir revêtu le paysage de ses couleurs automnales. Cela présage les actions de lutte contre les rongeurs nuisibles. Les ragondins et rats musqués sont luttés prioritairement sur le bassin versant de la Mayenne à partir du 1^{er} septembre. La campagne de lutte des rongeurs commensaux aura lieu du 15 octobre au 15 novembre. Un calendrier chargé mais nécessaire à l'obtention de bon résultat tel la lutte ragondin 2008/2009 qui grâce à vous permet d'observer une baisse de la population. Merci et courage.

ERRATUM : LE CHARDON

La destruction du chardon est rendue obligatoire par arrêté préfectoral en Maine et Loire (Arrêté préfectoral du 4 octobre 2002).

Merci de modifier les références inscrites sur la lettre n°11.



LA CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Ce petit coléoptère originaire d'Amérique centrale est apparu en Europe centrale en 1992. Petit à petit il colonise le continent puis a été signalé en France en 2002.

Les adultes sont ailés, d'environ 7 mm. Ils sont jaunes avec des bandes noires longitudinales sur les ailes.



Les adultes peuvent se nourrir non seulement sur le maïs, mais aussi sur de nombreuses autres plantes. Les larves, bien plus « nuisibles », attaquent surtout les racines du maïs. Les plants attaqués prennent une allure en « col de cygne » caractéristique.



Ses ravages et sa vitesse de propagation ont incité le ministère de l'agriculture à le classer en organismes nuisibles de quarantaine dont la lutte est obligatoire (arrêté du 31 juillet 2000). C'est dans ce cadre que la FDGDON 49 participe à la surveillance en disposant des pièges à phéromones dans les parcelles dites à risques ; dans les champs monocultureux et à proximité des voies de transport (autoroute et aéroport).



Cette mission nous est confiée par le SRAL. Depuis 2006 aucun insecte n'a été découvert sur le Maine et Loire, et fort heureusement.

BILAN DE LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

L'année cynégétique 2008/2009 et la collecte des preuves de capture sont terminées. L'évolution des captures a encore augmenté atteignant 28 138 animaux détruits. 70% des communes du département participent aux actions. Cette augmentation montre l'élan d'intérêts des luttes collectives sur l'ensemble du département. Plus de 800 piégeurs s'activent pour réguler les rongeurs aquatiques nuisibles.

Pour la première fois, on peut parler de baisse des populations. Baisse observée par :

- Les courbes des suivis de populations.
- Le ratio nombre de captures par communes ayant piégées.
- Vous

Une réunion avec tous les acteurs locaux aura lieu le 23 septembre 2009 afin de déterminer les bassins prioritaires pour l'année prochaine.

L'AMBROISIE



L'ambrosie entre dans la période de pleine pollinisation, si vous en possédez près de chez vous, merci de nous avertir rapidement afin de définir une action de lutte appropriée. Nous pouvons organiser des réunions d'informations (la reconnaître, les méthodes de luttes, les risques...) gratuitement.

Contactez-nous.

CARTE D'ADHÉRENT

Nous rappelons qu'il est nécessaire de nous communiquer toutes les modifications relatives de vos adhérents pour que l'on puisse soit retirer leur nom soit leur éditer leur carte. Cela est nécessaire pour les assurer en accident corporel. En fin d'année, vous recevrez les timbres 2010.

LUTTE CONTRE LES RONGEURS COMMENSAUX

Vous trouverez avec ce bulletin le bon de commande pour les produits raticides. La gamme comprend tous supports (sauf les dispersibles) avec bromadiolone, difénacoum et diféthialone en matières actives.

Retournez le bon de commande avant le 1^{er} octobre pour pouvoir vous livrer le 15 octobre.



Toutes commandes passées après le délai devront être accompagnées d'un courrier de la mairie pour justificatif.

*Pour tous renseignements
contactez :*

FDGDON 49

Tél : 02.41.37.12.48

Fax : 02.41.73.13.61

Mail : fdgdon49@orange.fr

2/2

Bassin Versant	Nombre communes	Communes ayant piégées en 06/07	Communes ayant piégées en 07/08	Communes ayant piégées en 08/09	Captures 06/07	Captures 07/08	Captures 08/09	Piég 06/07	Piég 07/08	Piég 08/09
Oudon Mayenne	68	35	49	52	2853	5188	5274	60	147	139
Loir Aithion	88	37	50	56	3088	4465	4224	65	128	121
Maine Sarthe	28	13	19	24	1302	2475	3538	32	76	66
Sèvre Nantaise	55	37	36	39	3208	5034	5732	85	145	218
Layon Aubance	70	38	45	50	2206	5338	5111	69	176	212
Thouet	28	10	7	14	1766	1339	2439	15	16	22
Rives Loire	31	19	19	23	1624	2719	1820	46	34	30
TOTAL	368	189	225	258	16047	24083	28138	372	722	808